

Le Président étant excusé, Mme Richard, Vice-présidente du Conseil Intercommunal, ouvre la séance à 20h20 et souhaite une cordiale bienvenue à tous les délégués.

La Commune de Chesalles-sur-Oron est excusée.

L'ordre du jour qui sera suivi tel quel :

1. Ouverture - Assermentation
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2004
3. Préavis n°2/2004 sur la résolution des municipalités réunies le 28 juin 2004 à Vulliens - Rapport de la commission
4. Préavis n°3/2004 sur le budget 2005 - Rapport de la commission de gestion
5. Communications du Comité de Direction
6. Divers et propositions individuelles.

1. Assermentation

La Vice-présidente procède à l'assermentation de M. Jaccoud, municipal à Vuibroye.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2004 :

M. Reichenbach demande que nous y apportions la demande des communes démissionnaires, à savoir de rencontrer le Comité Directeur concernant les déchets. Le PV est ensuite accepté.

3. Préavis n°2/2004

M. Heusch lit le rapport de la commission.

M. Dind demande que le point 1 soit séparé en deux volets, afin de pouvoir rediscuter chaque fonds.

M. Thoney pense que dans ce cas, il faut le faire aussi pour le point 2.

La Vice-présidente explique alors la manière de voter, chaque fonds sera voté séparément. La demande de M. Dind n'étant pas soutenue, nous ne la prendrons pas en considération.

M. Wist remarque que si nous votons la suspension de ses fonds, l'ARO n'aura plus rien à gérer à part les ordures et le tourisme. Il se demande alors si cela vaudra vraiment la peine de continuer l'ARO.

La Vice-présidente rappelle que c'est une résolution des Municipalités et que nous devons la voter, malgré les conséquences qu'elle peut avoir.

M. Serex nous informe que le département de l'économie s'interroge quant aux missions de notre région pour 2005 et que nous risquons de perdre la contribution cantonale si nous arrêtons les fonds. Pour 2004, ce sont quelques 54'000.—que nous avons touchés, les perdre ferait un sacré trou dans les finances. Une décision grave va être prise ce soir et il demande à chacun d'en être vraiment conscient.

M. Dind trouve surprenant qu'il y aie autant d'abstentions lors des votations... Il se demande si cela vaut la peine de continuer sans les fonds.

M. Heusch tient à préciser que nous ne parlons pas de la suppression des fonds mais de la suspension, afin de pouvoir étudier l'avenir de l'ARO.

Mme Hegi pense que vu comment vont les choses, nous allons plutôt vers une suppression.

M. Heusch répond que nous n'en sommes pas là et qu'il faut voter ce qui est écrit.

M. Reichenbach explique que s'il vote « blanc », c'est simplement parce qu'étant d'une commune démissionnaire, il ne veut pas prendre de décision pour les autres.

M. Dind demande de « prendre la température » auprès des communes démissionnaires.

La Vice-présidente répond que non, car cela ne fait pas partie du préavis. De plus, ces communes n'ont pas encore repassé devant leurs Conseils, elles ne peuvent donc de toute façon pas se prononcer.

M. Gilliéron s'inquiète. Ces fonds marche à merveille et nous les suspendons. Sans ces fonds, comment vont vivre les sociétés en difficultés... et les sociétés locales...

La Vice-présidente répond que les communes vont voter en connaissances de cause, à elles de faire au mieux. Elle propose ensuite de passer au vote :

**Suspendre la facturation et l'application des
règlement pour les Fonds culturel et sportif :**

36 oui - 22 non - 11 abstentions

M. Thonney dépose un amendement, à savoir de suspendre également le fonds pour la petite enfance à fin 2004, comme les autres fonds, et rendre la différence aux communes.

M. Serex rappelle qu'il y aura encore la facturation 2004 qui sera demandée aux communes.

M. Modoux pense que si les communes jouent le jeu et qu'elles s'arrangent elles-mêmes avec leurs soldes c'est possible.

La Vice-présidente demande alors si M. Thonney maintient son amendement.

M. Thonney répond que non, il le retire.

M. Dind demande alors si nous gardons ces fonds jusqu'à épuisement. C'est en fait juste pour se donner bonne conscience...

M. Serex répond que oui, effectivement.

M. Dind reprend alors l'amendement déposé par M. Thonney et demande que ce fonds soit arrêté à fin 2004.

M. Modoux précise que la LAC n'est pas encore prête, donc si nous supprimons ce fonds à fin 2004, les familles ne toucheront rien en 2005.

La Vice-présidente passe au vote de cet amendement qui n'est pas accepté. Elle propose ensuite de passer au vote du point 2 :

Suspendre la facturation 2005 relative au fonds pour la petite enfance, avec application jusqu'à épuisement du solde du fonds :

35 oui - 19 non - 15 abstentions

M. Serex rappelle certains points concernant le projet « piscine ». Ce projet avait passé en priorité A, définie par le SET. Au préavis, il y avait 45 oui et 24 non. Si nous renonçons aux trois points, le budget sera grevé et l'aide du canton fortement réduite.

M. Gilliéron pense qu'au vu des incertitudes qu'il y a dans l'ARO, il serait judicieux de mettre ce projet piscine de côté. Il y a d'autres choses plus urgentes à régler.

M. Fossati pense que si nous suspendons tous les fonds, il serait vraiment mal venu de garder le projet piscine... Il dépose un amendement proposant de garder ces Fr. 50'000. – de côté et de voir plus tard.

Mme Richard précise que ce serait le dernier projet non administratif de l'ARO...

La Vice-présidente propose alors de passer au vote sur l'amendement de M. Fossati qui est refusé. Elle propose ensuite de passer au vote du point 3 :

**Renoncer à l'étude de la piscine et
rembourser les communes :**

53 oui - 7 non - 9 abstentions

4. Préavis n°3/2004

Mme Buscher lit le rapport de la commission.

M. Modoux donne quelques précisions concernant le budget et se dit également très en soucis quand à l'aide donnée par le canton pour l'année prochaine.

M. Fossati demande si l'ARO sera viable sans cet aide.

M. Modoux répond que oui mais que ce sera difficile. Il espère que toute l'aide ne sera perdue et précise qu'il y aura peut-être un découvert en 2005.

La Vice-présidente propose alors de passer au vote sur le budget 2005 :

47 oui - 0 non - 22 abstentions

5. Communications du comité de Direction

M. Serex nous informe que suite à la dernière séance, le comité directeur a eu un entretien avec les communes démissionnaires concernant ces actions de la SATOM et que tout est réglé.

M. Dapples nous informe qu'une animatrice sera présente aux écoles entre les 7 et 18 mars prochains pour une présentation sur les déchets. Concernant le papier et le carton, le marché fluctue mais nous toucherons quand même quelque chose pour 2004. Les déchets spéciaux seront encore pris en charge par le canton pour 2004-2005, cela changera pour 2006. Le comité propose de réduire les oriflammes pour l'hiver et de les ressortir au printemps prochain. Il rappelle ensuite les dates du comptoir : 30 mars au 3 avril 2005.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Hegi demande quand et qui sera nommé dans la commission de travail chargée d'étudier l'avenir de l'ARO.

La Vice-présidente répond que c'est un groupe de travail et qu'il est en cours. Dans ce groupe, les communes de Palézieux, Oron-le-Châtel, Bussigny, Montpreveyres, Les Cullayes, Corcelles et Les Thioleyres.

La Vice-présidente nous informe ensuite de la prochaine séance, à savoir le 24 novembre prochain avec à l'ordre du jour, l'élection du nouveau comité.

La parole n'étant plus demandée, **La Vice-Présidente** clôt la séance à 21h.35.

Oron-la-Ville, le 18 octobre 2004, pour le Conseil Intercommunal :

La Vice-présidente :

La Secrétaire :

Danielle Richard

Christel Dorthe